



Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, coordonné par le SDES

## Liste des documents à retourner au SDES Pour les nouveaux membres du groupement

### Etape 1 : Manifester votre intérêt : avant le 28 février 2020 au + tard

- Compléter le questionnaire en ligne sur le site du SDES [www.sdes73.com/page/49/groupement-d-achat.html](http://www.sdes73.com/page/49/groupement-d-achat.html) en cliquant sur le lien >>>>> QUESTIONNAIRE DE MANIFESTATION D'INTERET <<<<<<

### Etape 2 : Répondre au recensement : avant le 31 mars 2020 au + tard

- Tableau de collecte des données
- Mandat autorisant le SDES à collecter des données concernant vos sites
- Copies du bilan annuel 2019 et d'une facture 2019 pour chacun des sites

### Etape 3 : Formaliser votre adhésion : avant le 14 avril 2020 au + tard

- Délibération (ou décision) approuvant la convention constitutive du groupement de commandes
- Signature de l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes « achats d'électricité »



En cas de besoin : Nicolas BORLET  
[n.borlet@sdes73.com](mailto:n.borlet@sdes73.com)  
tel :04.79.26.42.17

Cindy MARLIN  
[c.marlin@sdes73.com](mailto:c.marlin@sdes73.com)  
tel :04.79.26.42.18